PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE
REL811 – Recherche appliquée en politique internationale

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Trimestre	Automne 2026
Lieu(x) de formation	En ligne
Local et horaire du cours	En ligne : - Jeudi 3 septembre 2026, Rencontre par équipe (0,5 heure) - Lundi 21 septembre 2026, Séance en groupe (~ 3 heures) - Jeudi 8 octobre 2026, Rencontre par équipe (0,5 heure) - Lundi 19 octobre 2026, Séance en groupe (~ 3 heures) - Lundi 2 novembre 2026, Rencontre par équipe (0,5 heure) - Semaines du 9 et du 16 novembre 2026, Participation à la COP31 - Jeudi 3 décembre 2026, Rencontre par équipe (0,5 heure) - Semaine du 7 ou du 14 décembre 2026 (date à confirmer), Midi-conférence (~ 2 heures)
Date de retrait	15 septembre 2026
Date d'abandon	15 novembre 2026

PERSONNE(S) ENSEIGNANTE(S)

Prénom et nom	Philippe Simard, Andréanne Brazeau et Annie Chaloux
Courriel	Philippe.Simard2@USherbrooke.ca Andreanne.Brazeau2@USherbrooke.ca Annie.Chaloux@USherbrooke.ca
Disponibilités	Lundi au jeudi, de 9h à 16h30
Modalités de communication	Teams ou courriel

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Cibles de formation	Développer ses capacités d'analyse et d'organisation pour mener à bien une recherche dans le cadre d'un projet collectif.
Contenu	Réalisation d'une recherche sur une problématique internationale. L'étude du comportement d'un acteur (organisation internationale, organisation non gouvernementale, etc.) en situation de décision ou d'action sera privilégiée.

Connaissances et compétences	Les personnes étudiantes qui réussissent ce cours auront développé une compréhension approfondie d'un enjeu stratégique agissant en périphérie du régime international de lutte contre les changements climatiques et de la 31e Conférence des Parties (COP31) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elles seront en mesure d'en comprendre la teneur, les implications politiques ainsi que les liens avec les négociations climatiques internationales. Elles connaîtront les principales parties prenantes gravitant autour de cet enjeu aux échelles internationale, canadienne et québécoise, ainsi que leurs rôles, leurs intérêts et leurs interactions. Sur le plan des compétences, la personne étudiante ayant réussi ce cours sera capable d'identifier les besoins informationnels et stratégiques des organisations concernées par cet enjeu, de rechercher, d'analyser et de synthétiser l'information pertinente, puis de produire et de communiquer des analyses et recommandations adaptées en utilisant les moyens de communication les plus appropriés. Elle sera également en mesure d'adopter une posture professionnelle fondée sur l'expertise, l'esprit critique, la rigueur analytique, la capacité de synthèse et la qualité des communications stratégiques.
Démarche pédagogique	Réalisé entièrement à distance, ce cours vise à accompagner les personnes étudiantes dans la réalisation de recherches appliquées menées pour le compte d'organisations partenaires impliquées dans les travaux de la 31e Conférence des Parties (COP31) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il repose sur une démarche pédagogique combinant recherche, analyse et communication stratégique. Plus spécifiquement, dans le cadre de ce cours, les personnes étudiantes seront appelées à : • Conduire une recherche approfondie sur un enjeu stratégique agissant en périphérie du régime international de lutte contre les changements climatiques, laquelle donnera lieu à la rédaction itérative d'un dossier d'analyse complet et à la présentation des résultats dans le cadre d'un midi-conférence organisé après la COP31 ; et • Suivre les travaux de la COP31 en mode virtuel et contribuer à la production des *Négos en bref* des Dialogues pour le climat par la rédaction de courtes synthèses. La réalisation de ces livrables amènera les personnes étudiantes à effectuer des recherches documentaires, à conduire des entrevues auprès de parties prenantes, à présenter l'avancement de leurs travaux lors de séances en groupe et à participer aux rencontres de suivi avec l'équipe enseignante (voir le *Calendrier de la session*). Le temps en classe, le travail personnel et la participation virtuelle à la COP31 correspondent, au total, à environ 135 heures de travail.

Calendrier de la session

SÉANCES	DATES	CONTENU	LECTURES OBLIGATOIRES* OU PRÉPARATION AU COURS
1	Jeudi 3 septembre 2026 Entre 9:00 et 11:50	*Rencontre par équipe* – **Démarrage du dossier** (0,5 heure)	• Identifier et s'approprier trois (3) sources d'information crédibles et utiles abordant la teneur, l'importance et les conséquences de l'enjeu au cœur du dossier. Préparer de deux (2) à trois (3) questions structurantes à poser à l'équipe enseignante pour bien démarrer le dossier.
2	Lundi 21 septembre 2026 13:30-16:20	*Séance en groupe* – **Présentation individuelle du portrait de l'enjeu** et **consignes pour la contribution à l'édition « pré-COP » des *Négos en bref*** (livrable 2.1.) (~ 3 heures)	• Rédiger, sur une base individuelle, le portrait du dossier (« *3-pager* », livrable 1.1.). • Préparer, sur une base individuelle, une intervention d'environ 10 minutes visant à présenter le « *3-pager* ». Répondre au sondage *Moodle* visant à attribuer à chaque personne étudiante la thématique à couvrir dans le cade des *Négos en bref* (livrables 2.1. à 2.5.)
3	Jeudi 8 octobre 2026 Entre 9:00 et 11:50	*Rencontre par équipe* – **Suivi sur l'avancement du dossier** (0,5 heure)	• Identifier, de façon préliminaire, quatre (4) parties prenantes internationales, trois (3) canadiennes et trois (3) québécoises impliquées dans ce dossier. Parmi celles-ci, identifier trois (3) organisations, dont deux (2) québécoises, à contacter pour connaître leurs besoins informationnels précis à l'égard de la COP31. Préparer de deux (2) à trois (3) questions structurantes à poser à l'équipe enseignante pour faire progresser le dossier.
4	Lundi 19 octobre 2026 13:30-16:20	*Séance en groupe* – **Présentation par équipe de la cartographie des parties prenantes** et **consignes pour la contribution aux éditions « COP » des *Négos en bref*** (livrable 2.2 à 2.5.) (~ 3 heures)	• Rédiger, en équipe, la cartographie des parties prenantes (livrable 1.2.). • Préparer, en équipe, une intervention d'environ 15 minutes visant à présenter la cartographie des parties prenantes. Au besoin, préparer des questions à poser à l'équipe enseignante pour faciliter la contribution aux éditions « COP » des *Négos en bref* (livrables 2.2 à 2.5.).
5	Lundi 2 novembre 2026 Entre 13:30 et 16:20	*Rencontre par équipe* – **Suivi pré-COP31 sur l'avancement du dossier** (0,5 heure)	• Préparer un plan de collecte d'informations durant la COP31 à présenter à l'équipe enseignante. Préparer de deux (2) à trois (3) questions structurantes à poser à l'équipe enseignante pour faciliter la collecte d'informations durant la COP31.

SÉANCES	DATES	CONTENU	LECTURES OBLIGATOIRES* OU PRÉPARATION AU COURS
-	Du 9 au 20 novembre 2026	**Participation en ligne à la COP31** (~ 3,5 heures par jour, en moyenne)	Rédiger, sur une base individuelle, les textes de contribution aux *Négos en bref* (livrables 2.2 à 2.5.).
6	Jeudi 3 décembre 2026 Entre 9:00 et 11:50	*Rencontre par équipe* – **Suivi post-remise du dossier consolidé** (0,5 heure)	• Rédiger la version consolidée du dossier (livrable 1.3.). Rédiger la version brouillonne et commentée de la présentation PowerPoint (livrable 1.4.) qui sera utilisée pour présenter le dossier dans le cadre d'un midi-conférence.
7	Semaine du 7 ou du 14 décembre 2026	*Midi-conférence* – **Présentation par équipe du dossier consolidé** (~ 2 heures) *La date et l'heure exactes seront fixées avec les personnes étudiantes en fonction de leurs disponibilités et celles des organisations partenaires.*	À partir des commentaires récoltés dans le cadre de la rencontre #6, préparer, en équipe, une intervention d'environ 15 minutes visant à présenter le dossier dans le cadre d'un midi-conférence (livrable 1.5.).

** Aucune lecture obligatoire n'est prévue spécifiquement pour ce cours. Les personnes étudiantes devront toutefois effectuer les lectures nécessaires à la réalisation de leur recherche, au suivi des travaux de la COP31 ainsi qu'à la production des livrables qui y sont associés. Elles devront également réaliser les lectures obligatoires prévues dans les autres cours du microprogramme (REL750 et REL751), lesquelles contribueront à l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation des activités du présent cours.*

Informations sur le fonctionnement, le matériel et les ressources

Charge de travail et crédits :

À l'université, 1 crédit correspond à environ 45 heures de travail réparties sur la session. Ce temps inclut le temps en classe ET le travail personnel. Le travail personnel est essentiel et compte pour environ **les deux tiers de la charge totale**.

Ce cours de 3 crédits prévoit une répartition atypique du travail :

- 135 heures de travail au total
 - Environ 10 h en cours
 - Environ 35 heures de participation virtuelle à la COP31
 - Environ 90 h de travail personnel

Attentes en matière de participation :

- La participation en classe n'est pas notée.
- Chaque personne étudiante arrive préparée aux séances en groupe et aux rencontres de suivi avec l'équipe enseignante (voir le *Calendrier de la session*).
- Chaque membre d'une équipe contribue de façon significative aux travaux de son équipe, et doit se prêter volontiers à une évaluation individuelle permettant à l'équipe enseignante de porter un jugement sur sa compréhension de l'ensemble du travail d'équipe.

Environnement numérique d'apprentissage :

- *Moodle* est utilisé pour le dépôt de matériel pédagogique et pour la remise des travaux évalués.
- *Teams* est utilisé pour les séances en groupes et les rencontres de suivi avec l'équipe enseignante.
- Les courriels sont utilisés pour les communications asynchrones et les questions.

Documents obligatoires :

- N/A

Ressources complémentaires :

- Site Web des Dialogues pour le climat
- Compilation des *Négos en bref* produits dans le cadre de la COP30
- Liste de lecture YouTube des vidéos produits dans le cadre des Dialogues pour le climat durant la COP30

Autres informations importantes :

- L'équipe enseignante fera des démarches raisonnables afin d'offrir aux personnes étudiantes la possibilité de se réunir pendant deux (2) ou trois (3) jours pour suivre ensemble les travaux virtuels de la COP31, et ce, sous l'encadrement pédagogique d'un membre de l'équipe enseignante.

ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES						
Évaluations		**Détails**	**Critères**	**Pondération**	**Date de remise**	**BALISES IAg (Annexe 1)**
		Travail en individuel ou en équipe, description sommaire de l'évaluation	Critères généraux	Valeur de la situation d'évaluation en %	Dates de remise	Identifier le niveau d'utilisation permis de l'IAg pour cette activité d'évaluation
1		*Individuel* – Rédaction et présentation devant la classe du portrait du dossier	- Qualité de la caractérisation de l'enjeu (profondeur, factualité et nuances) - Qualité du document écrit (clarté, synthèse et orthographe) - Qualité de la présentation (maîtrise, efficacité et synthèse)	15 %	21 septembre 2026	Niveau 3
2		*En équipe et individuel* – Rédaction et présentation devant la classe de la cartographie des parties prenantes	- Qualité de la cartographie (profondeur, factualité et nuances) - Qualité du document écrit (clarté, synthèse et orthographe) - Qualité de la présentation (maîtrise, efficacité et synthèse)	10 %, dont 5 % sur une base individuelle	19 octobre 2026	Niveau 3

3		*En équipe* – Production d'une version consolidée du dossier	- Qualité de l'intégration des commentaires aux livrables 1.1. et 1.2. (compréhension et efficacité) - Qualité du dossier consolidé (profondeur, factualité et nuances) - Qualité du document écrit (clarté, synthèse et orthographe)	25 %	27 novembre 2026	Niveau 3
4		*En équipe* – Rédaction d'une version brouillonne et commentée de la présentation PowerPoint qui sera utilisée pour présenter le dossier dans le cadre d'un midi-conférence	- Qualité de l'intégration des commentaires aux livrables 1.1. et 1.2. (compréhension et efficacité) - Qualité du document écrit (clarté, synthèse et orthographe) - Qualité de la présentation (maîtrise, efficacité et synthèse)	10 %	27 novembre 2026	Niveau 3
5		*En équipe et individuel* – Présentation du dossier dans le cadre d'un midi-conférence	- Qualité de la présentation (maîtrise, efficacité et synthèse)	15 %, dont 5 % sur une base individuelle	17 décembre 2026 *Date précise à confirmer, en fonction de la disponibilité des personnes étudiantes*	Niveau 3

6		*Individuel* – Rédaction de cinq (5) courts textes (5% chacun, dont un avant la COP) pour les *Négos en bref*	- Qualité de la caractérisation de l'enjeu (profondeur, factualité et nuances) - Qualité du document écrit (clarté, synthèse et orthographe)	25 %	- 1er texte (pré-COP) : **30 octobre** 2026 - 2e texte (COP) : **10 novembre** 2026 - 3e texte (COP) : **12 novembre** 2026 - 4e texte (COP) : **17 novembre** 2026 - 5e texte (COP) : **19 novembre** 2026	Niveau 3

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

Article 11 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

11.1 À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex., examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage), l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique.

11.2 À l'exception de situations particulières où la qualité de la langue fait partie explicitement des objectifs de l'activité, la proportion de la note attribuable à la qualité de la langue ne doit pas dépasser 15 %.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la diction dans les présentations orales.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux écrits doivent respecter le Guide de présentation des travaux écrits de l'École de politique appliquée (GEPA). La qualité de la présentation fait partie de l'évaluation de tous travaux écrits.

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet. Les documents remis papier devront être remis dans la boîte au secrétariat de l'École de politique appliquée, soit le A6-1006.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Veuillez vous référer aux lectures des cours *REL750 – Enjeux climatiques internationaux* et *REL751 – Politique internationale des changements climatiques*

Annexe 1

UTILISATION DES OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En vertu des dispositions du Règlement des études (9.4.1) de l'Université de Sherbrooke et du Règlement complémentaire, la personne étudiante qui fait une utilisation non autorisée des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) est déclarée responsable d'avoir commis un délit relatif aux études. Lorsque l'utilisation de ces outils est autorisée par la personne enseignante, celle-ci doit être déclarée conformément aux directives fournies dans l'infographie récapitulative ci-dessous.



Cabana, M. et Côté, J.-A. (2024). Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. Sous licence CC BY 4.0.

Un **processus transparent** pour encadrer les IAg dans les activités pédagogiques

Mettre en place un processus transparent implique de préciser les usages permis et les conditions d'utilisation des IAg de manière globale ou ponctuelle. Une personne enseignante pourrait déterminer que l'utilisation de ce type de technologies est cohérente avec les objectifs d'apprentissage ciblés dans son cours. Elle pourrait ainsi envisager d'intégrer les IAg dans son cours complet ou dans une ou des activités d'apprentissage ou d'évaluation ponctuelles.

Pour chacune des situations d'apprentissage et d'évaluation apparaissant au plan de cours, la personne enseignante devrait communiquer clairement le niveau d'utilisation des outils d'IAg autorisé aux personnes étudiantes. **Ces niveaux d'utilisation ne sont pas prescrits par l'institution.** Ils servent plutôt de balises pour encadrer l'utilisation des outils d'IAg dans les situations d'apprentissage et d'évaluation. Outre le plan de cours, les consignes d'utilisation peuvent être communiquées sur le site Moodle du cours ou en annexe 4 des consignes des activités d'apprentissage et d'évaluation pour s'assurer que les personnes étudiantes en sont informées, et ceci dès le début de la session.

Les niveaux d'utilisation suggèrent une utilisation progressive. Les niveaux peuvent varier d'une évaluation à l'autre en fonction des compétences qui sont visées. Pour éviter tout malentendu, des précisions devraient être apportées à même le plan de cours afin de bien communiquer aux personnes étudiantes les balises prescrites dans les situations d'apprentissage et d'évaluation.

Au-delà de communiquer clairement les directives, assurez-vous de :

- concevoir des critères d'évaluation qui tiennent compte de l'utilisation appropriée de l'IAg dans les activités pédagogiques proposées ;
- souligner l'importance de l'intégrité académique en déclarant les utilisations faites ;
- fournir des exemples spécifiques d'utilisations acceptables et inacceptables de l'IAg pour aider les personnes étudiantes à mieux comprendre les attentes ;
- encourager les personnes étudiantes à poser des questions sur l'utilisation de l'IAg et fournir des réponses claires et accessibles.

[1] Les règles de présentation sont expliquées dans le document des *Modèles de citations : utilisation de l'IAg dans une production* (Cabana et Beaudet, 2024) disponible à l'adresse https://doi.org/10.5281/zenodo.14510665.

Sauf indication contraire, le contenu de cette œuvre est disponible en vertu des termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Vous êtes encouragé à la partager et l'adapter, selon la condition suivante, soit d'attribuer la parentalité à l'œuvre.

Cette ressource a été produite grâce à la collaboration de : Alexandra Lez, Ariane Hillman Beauchesne, Jean-Sébastien Dubé, Mireille Léger-Rousseau, Myriam Beaudet, ainsi que Serge Piché.

Les illustrations utilisées dans ce document s'inspirent d'images vectorielles du site Flaticon créées par Yogi Aprelliyanto, ainsi que Freepik. Elles ont été personnalisées par les autrices de ce document.

Annexe 2

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE – PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Nous vous invitons à lire attentivement le document informatif sur l'intégrité intellectuelle (page suivante), à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle, onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le Quiz antiplagiat.
Veuillez également prendre connaissance de la section 9 du *Règlement des études*, portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études.* Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données… sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document d'information V. 5 (mai 2024)

Annexe 3

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

Il serait normal d'obtenir, pour des grands groupes, la courbe suivante :

A+, A, A-	15 % des effectifs
B+, B, B-	50 % des effectifs
C+, C, C-	25 % des effectifs
D+, D, E	10 % des effectifs

ANNEXE 4 : RÈGLEMENTS

Absence à un examen ou défaut de remettre un travail

« Tout défaut de remplir les exigences d'évaluation prévues sur le plan de l'activité pédagogique, par exemple pour une production attendue, une tâche de stage ou un examen, entraîne la valeur zéro (0), à moins que les raisons et les preuves fournies par l'étudiante ou l'étudiant n'aient été acceptées par la faculté ou le centre universitaire de formation. » *Extrait du Règlement des études, article 4.5.1.2 Défaut de se soumettre à une évaluation.*

Le ***Règlement des études*** affirme que dans certaines circonstances, la personne responsable de l'activité pédagogique peut accepter, moyennant une démonstration qu'elle juge suffisante, une absence ou un retard en rapport à une activité d'évaluation. Le conseil de faculté a déjà défini, antérieurement, que les motifs d'ordre parental pouvaient être recevables dans un tel contexte.

Article 8 Les motifs d'ordre parental doivent être compris parmi les circonstances indépendantes de sa volonté qu'une étudiante ou un étudiant peut invoquer pour justifier une absence ou un retard à un événement d'évaluation des apprentissages [réf.: Règlements des études (article 4.5.1.2) et résolution du conseil de faculté du 15 décembre 1994].

4.5.1.2 – Défaut de se soumettre à une évaluation (dans 4.5.1 – Règles relatives à tous les cycles)

Dans la mesure du possible, l'étudiante ou l'étudiant informe la personne responsable de l'activité pédagogique ou le secrétariat du département de son absence avant l'examen ou, dans le cas de la remise d'un travail, de son incapacité à respecter les délais. Si la personne n'est pas en mesure à ce moment de fournir les preuves à l'appui de son absence ou de son retard, elle bénéficiera d'un délai de deux semaines pour ce faire. Ce même délai est accordé pour justifier le défaut de se soumettre à une évaluation ou de ne pas respecter la date de remise dans les situations où l'étudiante ou l'étudiant était dans l'incapacité d'informer la personne responsable de sa situation avant l'examen ou avant la date de remise du travail. Enfin, lorsque les circonstances le justifient (billet médical, décès dans la famille, etc.), un délai de justification de plus de deux semaines normalement accordées pour ce faire peut être accepté.

Présence et participation

Comme stipulé dans la *Déclaration des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants* de l'Université de Sherbrooke, il est de votre ressort de prendre en charge votre formation*1*.

1 (art. 2.) *Prendre en charge leur formation universitaire, et particulièrement de :*

(art.2.1) *Veiller à exécuter personnellement toutes les charges qui leur incombent quant à la réussite de leurs études et de leurs stages, notamment de participer aux activités pédagogiques et d'effectuer les travaux et les lectures préparatoires à ces activités.* (http://www.usherbrooke.ca/pdee/accueil/)

Conduite en classe

« Respecter la dignité de tout membre de la communauté universitaire et […] se comporter respectueusement. » *Extrait de la Déclaration des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Sherbrooke concernant les responsabilités des étudiants, article 1.1 Respecter la communauté universitaire*

Appréciation de la qualité de la langue

En conformité avec la Politique linguistique (Politique 2500-016) et la politique Évaluation des apprentissages (Politique 2500-008) de l'Université, la Faculté a la responsabilité de voir à l'évaluation de la qualité de la langue dans les travaux et examens de l'étudiante ou de l'étudiant.

Article 11 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

11.1 À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex., examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage), l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique.

11.2 À l'exception de situations particulières où la qualité de la langue fait partie explicitement des objectifs de l'activité, la proportion de la note attribuable à la qualité de la langue ne doit pas dépasser 15 %.

11.3 Il revient au comité de programme d'énoncer s'il y a lieu, dans les limites du présent article, toute règle additionnelle touchant l'appréciation de la qualité de la langue.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la diction dans les présentations orales.

Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages

Article 3.1 Une activité pédagogique doit **comporter un minimum de deux moments d'évaluation**, dont au moins un devant se situer assez tôt pour que les résultats soient connus avant la date limite d'abandon de l'activité.

Article 3.2 Dans le cas d'une activité pédagogique intensive ou d'un stage, le titulaire de l'activité tentera, dans la mesure du possible, d'intégrer deux moments d'évaluation, mais peut déroger à cette règle compte tenu du contexte.

Poids relatif des différents événements d'évaluation. Il importe aussi que l'importance d'un moment ou d'un instrument d'évaluation ne soit pas disproportionnée par rapport aux autres. En plus, puisque la note finale est attribuée individuellement, **il importe de s'assurer que l'évaluation globale ne se fasse pas uniquement sur des événements collectifs d'évaluation**. Encore une fois, ce principe doit s'appliquer avec discernement dans le cas d'activités intensives ou de séminaires.

Article 4.1 À l'intérieur d'une même activité pédagogique, **un événement d'évaluation ne peut compter pour plus des 2/3 de la note totale de l'activité.**

Article 4.2 Lorsqu'un ou des travaux réalisés en équipe font partie des éléments servant à l'évaluation d'une activité, **ces productions collectives ne doivent pas compter pour plus de 50 % de la note individuelle finale**.

La personne titulaire d'une activité pédagogique peut cependant demander à l'instance jugée appropriée par la direction du département, de déroger à cette règle en autant que la demande à cet effet soit dûment justifiée.